



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 mai 2026

Date de convocation : 07/05/2026

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **BONNET** Jérémy, **CUNIS** Christelle, **BASTOS-HANCZYK** Flavie, **GUYOT** Mégane, **HANCZYK** Jean-Luc, **HOYET** Delphine, **HUET** Alexis, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SALLIER** Pauline

Absents excusés : **BREDELOUX** Marie, **DUVERDIER** Yann donne pouvoir à **POINTUD** Cyril, **SIMONET** Audrey donne pouvoir à **CUNIS** Christelle, **VITRY** Xavier

Absents : -

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres présents de la nécessité de rajouter un sujet à l'ordre du jour de ce soir et demande l'accord de son conseil municipal pour la prise de deux délibérations s'y rapportant.

A l'unanimité, les membres présents acceptent le rajout de ce sujet.

Approbation du compte rendu du 30 mars 2026

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

A l'issue des élections municipales et de l'installation du nouveau conseil municipal, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission doit être composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la Direction Départementale des Finances Publiques à partir d'une liste de 24 contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Tableau joint en annexe de la présente délibération.

Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense au sein du conseil municipal.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à :

- Informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées ;
- Animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Luc HANCZYK comme Correspondant Défense.

Désignation du représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après avoir rappelé le rôle de cette commission, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Olivier MONTAGNAC, qui siégeait déjà lors de la précédente mandature.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Olivier MONTAGNAC pour représenter la Commune au sein de la CLECT.

Le mandat du représentant de notre Collectivité expire en même temps que son mandat de Conseiller Municipal.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du départ à la retraite d'un agent technique à compter du 1^{er} octobre 2026. Afin d'assurer la continuité du service et la transmission des connaissances et des missions de l'agent, il propose de recruter un agent contractuel en doublure pour une durée d'un mois, du 1^{er} au 30 septembre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : assurer une période de doublure, de formation et de transmission des compétences dans le cadre du départ à la retraite d'un agent au 1^{er} octobre 2026 ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 01/09/2026 au 30/09/2026 inclus.

Cet agent assurera les fonctions suivantes : entretien et hygiène des locaux municipaux, participation au service de restauration scolaire et encadrement des temps de garderie périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès d'enfants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

Démolition du vestiaire et de la tribune du terrain de foot

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante : seule la toiture du vestiaire, constituée de plaques ondulées en fibres de ciment, contient de l'amiante.

Il présente la proposition financière reçue de la société Boituzat pour la démolition des deux bâtiments, d'un montant de 12 600€.

Il informe également, qu'après avoir procédé à la publication d'un avis proposant à un acquéreur intéressé la démolition et la récupération des matériaux des deux bâtiments, moyennant une proposition financière, seule une personne s'est manifestée.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de cet acquéreur qui devra procéder au démontage, à la récupération des matériaux et au traitement des déchets dans le respect des normes en vigueur.

URBANISME

DP 051 476 26 00005

Construction d'une pergola

M. Damien DESOYE

3 rue des Bleuets

PC 051 476 26 00001 - ANNULÉ

Maison individuelle

M. et Mme STIAK-BRUNOIS

rue de Saint Léger

PC 051 476 26 00001

Démolition maison

M. Francis HANNEQUIN

34 rue de Saint Léger

DP 051 476 26 00006

Changement de destination : garage -> habitation

M. Manuel LEAL

2 rue de Courtisols

FIN DE SEANCE A 21 H 25

DATE DES CONSEILS MUNICIPAUX

- Lundi 29 juin 2026

Le Maire
Cyril POINTUD

